Envoyé en préfecture le 02/07/2024 Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID: 005-210500583-20240701-202445-DE



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2024 DÉLIBÉRATION N° 2024-45

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 7 Conseillers absents : 3 Conseillers représentés : 1 Pour: 8
Contre:
Abstention:

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 21 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille -MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents: ARDUIN Annie - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir: LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

<u>Secrétaire de séance</u>: MESTRE Françoise

Objet CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration, de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux engagés par ENEDIS doivent emprunter les parcelles communales E2355-2629-2896-2657-2585-2577-2574, F2219-3604-3549-2186, D1165-1408-1406.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de servitude avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Autorise le Maire à signer ladite convention avec ENEDIS.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

Rouf le <u>Maire</u> et par délégation Monsieur Eric SEGOND adjoint au Maire.